

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 MAI 2010**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 10 mai 2010 à 20 heures.

Sont présents :

*M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Jean-Marc Tremblay, conseiller*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*Mme Noëlla Dufour, conseillère*  
*M. Rémy Guay, conseiller*

*Sous la présidence du Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*  
*M. Nicolas Savard, Responsable des loisirs*

### **NO. 9240-05-10** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en ajoutant la résolution no. 15 concernant la modification à l'article 7 du règlement VC-414-10 – Rue du Plateau et avec la mention « affaires nouvelles ».

### **NO. 9241-05-10** **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS PRÉCÉDENT**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 7 mai 2010.

#### **Procès-verbaux transmis :**

- Assemblée extraordinaire du lundi 26 avril 2010
- Ouverture des soumissions – achat d'une rétrocaveuse – 5 mai 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

### **NO. 9242-05-10** **COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2010**

---

Les comptes à payer du mois d'avril 2010 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 367 811.21 \$, certificat de crédit no. 10-05-500 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et adoptée à l'unanimité.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 MAI 2010**

---

### **NO. 9243-05-10 OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- |                                                                                                                                    |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| • Association des Pompiers de Clermont<br><i>Clinique de Sang</i>                                                                  | 300.00 \$   |
| • Unité Domrémy de Clermont Inc.<br><i>Souper du vendredi 14 mai (75<sup>e</sup> Clermont – 40<sup>e</sup> Unité Domrémy Inc.)</i> | 500.00 \$   |
| • Fête de la Pêche 13 et 14 juin 2010<br><i>(Tourisme Charlevoix : 6 660 \$)</i>                                                   | 1 340,00 \$ |
| • Club de l'Âge d'Or<br><i>Aide financière annuelle</i>                                                                            | 250.00 \$   |
| • Club de l'Âge d'OR<br><i>Mouvement des Aînés – aide spéciale</i>                                                                 | 2 000.00 \$ |
| • Association québécoise de la fibrose kystique<br><i>Marche destination guérison 2010</i>                                         | 50.00 \$    |
| • Hockey Jeunesse<br><i>Partie Midget AAA 14 novembre 2010</i>                                                                     | 300.00 \$   |

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

### **NO. 9244-05-10 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte les délégations et représentations suivantes :

- |                                                                                                  |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| • Domaine Forget<br><i>Livret d'abonnement 2010</i>                                              | 285 \$ |
| • Club Optimiste<br><i>Tournoi de golf du 29 mai 2010</i>                                        | 100 \$ |
| • Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix<br><i>Tournoi de golf du 5 juin 2010</i> | 60 \$  |
| • Mains de l'Espoir<br><i>Tournoi de golf du 26 juin 2010</i>                                    | 95 \$  |
| • Fondation du C.H. de La Malbaie<br><i>Tournoi de golf du 11 juin 2010</i>                      | 135 \$ |

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

### **NO. 9245-05-10 FINANCEMENT 385 400 \$ - RÈGLEMENT NO. VC-408-09**

---

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 385 400 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro VC-408-09, au prix de 98,02800, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 MAI 2010**

---

20 700 \$	2,00 %	19 mai 2011
21 400 \$	2,70 %	19 mai 2012
22 400 \$	3,25 %	19 mai 2013
23 300 \$	3,60 %	19 mai 2014
297 600 \$	4,00 %	19 mai 2015

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Michelle Moisan, Ministère des finances, direction du financement des organismes publics et de la documentation financière, 12 rue Saint-Louis, bureau 3.25, Québec, Qc G1R 5L3 ainsi qu'à la Financière Banque Nationale Inc.

**NO. 9246-05-10**

**FINANCEMENT 385 400 \$ - RÈGLEMENT NO. VC-408-09**

---

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt numéro VC-408-09, la Ville de Clermont souhaite emprunter par billet un montant total de 385 400 \$;

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 385 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro VC-408-09 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant et la secrétaire-trésorière et directrice générale Brigitte Harvey ou le directeur général adjoint monsieur Daniel Desmarteaux;

**QUE** les billets soient datés du 19 mai 2010;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011 : 20 700 \$  
2012 : 21 400 \$  
2013 : 22 400 \$  
2014 : 23 300 \$  
2015 : 24 400 \$ (à payer en 2015)  
2015 : 273 200 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Ville de Clermont émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 mai 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro VC-408-09, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 MAI 2010**

---

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Michelle Moisan, Ministère des finances, direction du financement des organismes publics et de la documentation financière, 12 rue Saint-Louis, bureau 3.25, Québec, Qc G1R 5L3 ainsi qu'à la Financière Banque Nationale Inc.

### **NO. 9247-05-10 FÊTE DE LA PÊCHE 2010**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont autorise la Corporation Saumon Rivière Malbaie à faire leur activité « Pêche en Ville » au Lac Miroir situé au parcours des berges pour la saison 2010 dans le cadre de la Fête de la Pêche.

Tous les équipements et/ou infrastructures (kiosques, bureau, terrain, piste multifonctionnelle, parcours des berges, stationnement, lac Miroir) sont mis gratuitement à la disposition de la Corporation du Saumon rivière Malbaie.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Société Faune et Parcs, 9530 rue de la Faune, Charlesbourg, Qc G1G 5H9 ainsi qu'à la corporation Saumon de la rivière Malbaie, M. Ronald Desbiens, 35 rue de la Rivière, C.P. 58, Clermont, G4A 1K1.

### **NO. 9248-05-10 RAPPORT SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2010**

---

**CONFORMÉMENT** à l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et villes du Québec, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses comparatifs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2010 par rapport à ceux de la même période de l'année 2009.

	<b>01-01 AU 31-03 2010</b>	<b>01-01 AU 31-03 2009</b>	<b>ÉCART</b>
<b>REVENUS</b>	3 509 895 \$	3 701 292 \$	-191 397,00 \$
<b>DÉPENSES</b>	939 929 \$	1 060 346 \$	-120 417,74 \$

Également, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses au 31 mars 2010 par rapport au budget de l'exercice en cours;

	<b>BUDGET</b>	<b>RÉEL</b>	<b>SOLDE</b>
<b>REVENUS</b>	3 906 700 \$	3 509 985 \$	396 805 \$
<b>DÉPENSES</b>	3 906 700 \$	939 929 \$	2 966 770 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que ces états comparatifs au 31 mars 2010 tel que rédigé sont, par les présentes, acceptés à l'unanimité des membres présents.

### **NO. 9249-05-10 POUR MANDATER UNE PERSONNE POUR REPRÉSENTER LA VILLE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QUÉBEC**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont doit se présenter aux bureaux de la Société de d'Assurance-Automobile du Québec afin d'effectuer des transactions relatives au parc automobile (nouvelle immatriculation, remisage, remise en fonction, réimmatriculation, achat de plaque, etc.);

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 MAI 2010**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'assurance-automobile du Québec désire que les répondants autorisés de la municipalité soient identifiés;

**PAR CONSÉQUENT**, il est dûment résolu que les personnes suivantes soient autorisées à signer tous documents requis afin d'effectuer les transactions énumérées ci-haut auprès de la SAAQ.

Monsieur Daniel Desmarceaux, 26 rue Vermont, Clermont, Qc G4A 1H5  
(permis no. D2563-170979-08)

Monsieur Yvan Harvey, 235 rue Principale, St-Aimé-des-Lacs, Qc G0T 1S0  
(permis no. H6109-151165-02)

Monsieur Pierre Boudreault, 27 rue Tremblay, Clermont, Qc G4A 1C5  
(permis no. B3647-240743-07)

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Société de l'assurance-automobile du Québec.

### **NO. 9250-05-10**

#### **PERMIS DE CONSTRUCTION – HÉLÈNE BÉLANGER ET PATRICE GAUDREULT**

---

**CONSIDÉRANT QUE** madame Hélène Bélanger et monsieur Patrice Gaudreault désirent se construire une résidence au 72, rue Antoine-Grenier, sur le lot 4 456 529 au cadastre du Québec.

**CONSIDÉRANT QUE** ce secteur fait partie intégrante d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de l'implantation, du plan, des matériaux de la future maison de madame Hélène Bélanger et de M. Patrice Gaudreault par sa résolution no. 2010-05-185;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont recommande l'émission du permis de construction, en conformité avec la réglementation en vigueur.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur ainsi qu'à madame Hélène Bélanger et monsieur Patrice Gaudreault, 14 rue du Foyer, Clermont (Québec) G4A 1H1.

### **NO. 9251-05-10**

#### **ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin de se porter acquéreur d'une rétrocaveuse;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions a été effectuée le mercredi 5 mai 2010 à 11 h;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Hewitt Équipement Ltée;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 MAI 2010**

---

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Hewitt Équipement Ltée et confirme l'acquisition de la rétrocaveuse au montant de 99 894,38 \$ (taxes incluses). Cette somme sera prise à même le surplus accumulé au 31-12-2009.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Madame Nathalie Thibault, Hewitt Équipement Ltée, 100 rue de Rotterdam, St-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T2, à Monsieur François Paradis, Ferme Mond Voie Enr., 368 Rang St-Elzéar, St-Tite-des-Caps (Québec) G0A 4J0 ainsi qu'à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

### **NO. 9252-05-10**

#### **MANDAT À HEENAN BLAIKIE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont mandate la firme Heenan, Blaikie, à préparer une opinion légale tel que demandé à Me Pierre Bellavance le 28 avril dernier.

Les honoraires à prévoir pourraient varier entre 1 000 \$ et 1 500 \$.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Me Pierre Bellavance, Heenan Blaikie, 900 boulevard René-Lévesque-Est, bureau 600, Québec, Qc G1R 2B5.

### **NO. 9253-05-10**

#### **SESSION DE PERFECTIONNEMENT DE L'AQAIRS**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs soit autorisé à assister à la session de perfectionnement de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives qui se tiendra à Ste-Adèle du 23 au 26 mai 2010.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Nicolas Savard, directeur.

### **NO. 9254-05-10**

#### **MODIFICATION À L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT VC-414-10 – RUE DU PLATEAU**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont modifie l'article 7 du règlement no. VC-414-10 décrétant un emprunt de 950 000 \$ afin de procéder à des travaux d'infrastructures sur la rue du Plateau ainsi qu'une parcelle de la rue Bellevue.

L'article 7 se lira comme suit :

#### **ARTICLE 7. AFFECTATION DE CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment la subvention de 683 500 \$ confirmée dans le cadre du programme de renouvellement des conduites, dossier no. 231090, dont le protocole d'entente a été signé par M. Jacques A. Tremblay, sous-ministre adjoint aux infrastructures et au financement municipal, au nom du Ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, le 19 novembre 2009.

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 MAI 2010**

---

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Mathieu Samson, au Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire.

**NO. 9255-05-10**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 27.

---

**Jean-Pierre Gagnon**  
**Maire**

---

**Brigitte Harvey**  
**Directrice générale**